



## **Debout, le Général Faly Rabetrano, Directeur général du BIANCO**

### **Atelier d'harmonisation de la mise en place des dispositifs anti-corruption des communes financées par le FDL – 23 & 24 février 2012**

Le Fonds de Développement Local (FDL) œuvre pour l'amélioration des conditions de vie des populations, en finançant des projets de développement ou d'infrastructures socio-économiques et les investissements publics prioritaires identifiés par les Communautés rurales.

Le FDL, selon des critères prédéfinis et conformément à des procédures préétablies, confère aux Communes jugées éligibles, des fonds d'un certain montant dont l'usage sera réservé à des investissements communaux ou à la mise en place d'infrastructures communales.

Souciant de l'utilisation et de la gestion de ces fonds, une Convention liant le FDL et le Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) a été établie le 19 octobre 2010, en vue de renforcer la gouvernance locale, dont l'un des objectifs attendus étant l'aboutissement à une gestion transparente et efficiente des fonds alloués.



La mission d'éducation et de prévention du BIANCO au profit des détenteurs de ces fonds

(entre autres les maires,...) va dans l'esprit de cette convention. C'est ainsi que l'atelier de deux jours, du 23 au 24 février 2012, se penche sur l'harmonisation des approches dans la mise en place des dispositifs anti-corruption auprès des communes financées par le FDL.



**Debout, Mme Hanitra Rasolonjatovo, Directeur général du FDL. A droite, un représentant du PGDI**

### **Objectifs**

La mission consiste à uniformiser les approches pour la mise en place de Dispositifs anticorruption (DAC) au niveau des communes d'intervention du FDL, des outils efficaces et nécessaires, aussi bien matériels que textuels, aux fins de verrouiller toutes les zones de risques de corruption et de fraude se rapportant à leurs activités et à la gestion des fonds qui leurs sont alloués.